

# Formulaire de demande d'aide financière pour un projet coopératif en 2022-2023

Retour du dossier complété et signé avant le 20 novembre 2022

*Ce formulaire précise l'aspect coopératif du projet ; il doit être complété et retourné à l'OCCE de Paris (Office Central de la Coopération à l'École). **Merci de joindre votre projet pédagogique.***

*Les classes de découvertes organisées par la Ville de Paris ne sont pas subventionnées par l'OCCE.*

*Si un projet concerne plusieurs établissements scolaires, il doit y avoir un formulaire pour chaque structure.*

***Un projet coopératif est un projet des élèves et de l'enseignant.***

## I - IDENTIFICATION

(Cachet de l'école ou de l'établissement)

N° affiliation OCCE :

**Intitulé et contenu du projet coopératif :** .....

.....

.....

.....

*Pour les sorties scolaires avec nuitées, complétez le tableau ci-dessous :*

Dates du séjour	Lieu du séjour	Organisme d'accueil

## II - CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE LA DEMANDE :

*(Cocher uniquement la case blanche, la case grise étant réservée à l'OCCE)*

- la coopérative est à jour de sa cotisation ;
- la coopérative participe **de manière significative** au financement du projet (Cf. budget page 4) ;
- la coopérative présente au plus 2 projets mais un projet peut concerner plusieurs classes ;
- le projet est coopératif, les élèves participent à son élaboration et à sa réalisation ;
- le dossier est validé par les élèves et l'équipe enseignante conseil de coopérative (Cf. signatures obligatoires) ;
- la coopérative a transmis le bilan de l'action menée l'année précédente (si financement OCCE) ;
- la coopérative joint son projet pédagogique détaillé.

***Les commissions d'étude des projets sont constituées d'enseignants, administrateurs de l'OCCE de Paris.***

### III –DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET COOPÉRATIF

3.1 Nombre de classes dans l'école ou l'établissement :

Nombre de classes concernées par le projet :

Nom de l'enseignant (des enseignants)	Classe(s)	Nombre d'élèves de chaque classe	Nombre d'élèves participant

3.2 Compétences visées en pratiques coopératives et civiques :

<input type="checkbox"/> Travailler en groupe ; <input type="checkbox"/> Prendre la parole, oser exprimer son point de vue ; <input type="checkbox"/> Respecter la parole de l'autre ; <input type="checkbox"/> Savoir écouter ; <input type="checkbox"/> Participer à un débat ;	<input type="checkbox"/> Savoir faire un choix, l'exprimer et l'argumenter <input type="checkbox"/> Accepter une décision collective et majoritaire ; <input type="checkbox"/> Partager des tâches ; <input type="checkbox"/> Faire preuve d'entraide et de solidarité.
---	--

3.3 En quoi votre projet est-il coopératif ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

3.4 Liens entre votre projet coopératif et le projet d'école ou d'établissement :

.....  
.....  
.....  
.....

3.5 Comment évaluez-vous le projet ?

.....  
.....  
.....

### IV –PARTICIPATIONS DES ÉLÈVES

Dispositifs de participation à l'autofinancement du projet

Les élèves :

- ont-ils réalisé et vendu un journal scolaire ?
- ont-ils fabriqué et vendu des objets (artisanat, cartes de vœux, ...) ?
- ont-ils organisé, participé à des manifestations scolaires ?
- ont-ils proposé d'autres initiatives ? Si oui, lesquelles ? :

.....  
.....  
.....

## V – CONSTRUCTION DU PROJET

Avez-vous recours à un ou plusieurs prestataires (en dehors du transport) ?  NON  OUI

Si oui, lesquels (précisez la nature des prestations) :

.....  
.....

## VI -PRODUCTIONS DES ÉLÈVES JOINTES AU DOSSIER

- Témoignages de l'élaboration du projet (écrits, dessins...) ;
- Copies des courriers écrits par les enfants aux organismes concernés ;
- Autres : .....

À Paris, le .....

### Signatures obligatoires

Les élèves délégués de la classe ou des classes	L'enseignant(e) ou les enseignant(e)s concerné(e)s	Le directeur, la directrice de l'école ou le chef d'établissement
Les enseignants présents au conseil de coopérative :		

**Retour du dossier avant le 20 novembre 2022**

### Cadre réservé à l'OCCE de Paris

Dossier conforme aux conditions de recevabilité ? (selon le paragraphe II)


OUI  NON

Le cas échéant l'OCCE contacte l'établissement scolaire.

## VIII -BUDGET PRÉVISIONNEL À ÉQUILIBRER (dépenses = recettes)

Vérifiez que votre projet est **viable sans les subventions demandées**. L'obtention de celles-ci pourra alors venir en déduction du montant demandé aux familles.

Faire une demande de subvention ne signifie pas que celle-ci sera obligatoirement obtenue ni que le montant réclamé sera donné intégralement.

DÉPENSES	RECETTES
<b>Sortie scolaire avec nuitées :</b> frais de séjour : .....€ frais de transport : .....€ activités supplémentaires : .....€ achats de matériels : .....€	Participations demandées aux familles : ..... € <i>(Indiquez le montant total)</i>  Participation de la coopérative générale : ..... €
<b>Sortie scolaire sans nuitée :</b> frais de transport : .....€ frais de visites prévues : .....€	Actions d'autofinancement : ..... € <i>(marché de Noël, loto, brocante, ...)</i>  Dons exceptionnels reçus : ..... €
<b>Autre projet pédagogique à l'école :</b> intervenant extérieur : .....€ ateliers / activités : .....€ autres : .....€	Subventions déjà reçues (à la date de remise du projet) : - ..... € - ..... €
Le budget doit être équilibré	
<b>Total dépenses : .....€</b>	<b>Total recettes : ..... €</b>
	
<b>Subventions demandées qui permettraient de réduire la participation des familles :</b>	
à l'OCCE de Paris : ..... €	
à la DASCO (voyages et projets pédagogiques) : ..... €	
au Rectorat (classe à PAC) : ..... €	
à la Caisse des Ecoles : ..... €	
par la Trousse à Projets (financement participatif) : <a href="https://trousseaprojets.fr/">https://trousseaprojets.fr/</a> : ..... €	
à la Mairie d'arrondissement : ..... €	
Autres : ..... €	